

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont fournies à l'investisseur conformément à une obligation légale, afin de l'aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de l'aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Synchrony (LU) Liquoptimum (CHF) (le fonds)
Un compartiment de SYNCHRONY (LU) FUNDS
Classe de parts I (la classe)
LU1162219346

Initiateur :

GERIFONDS (Luxembourg) SA, Luxembourg, une sous-filiale de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV)
www.gerifonds.lu

Pour de plus amples informations, l'investisseur peut appeler le +352 286 648 353 ou alternativement adresser un courriel à info@gerifonds.lu

GERIFONDS (Luxembourg) SA est agréée au Luxembourg en tant que société de gestion et gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

SYNCHRONY (LU) FUNDS est autorisé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

La classe est commercialisée au Luxembourg ainsi qu'en France.

Document d'informations clés valide à la date du : 15 avril 2025

En quoi consiste ce produit ?

Type :

Le fonds est un fonds commun de placement de droit luxembourgeois régi par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

Le fonds est un compartiment d'une ombrelle.

L'ombrelle peut être composée de plusieurs compartiments. L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués. Par conséquent, les investisseurs n'ont droit qu'à la fortune et au revenu du compartiment auquel ils participent.

Le présent document décrit une classe du fonds. D'autres classes peuvent exister dans le fonds, les informations à ce sujet figurent dans le prospectus (section 1).

L'investisseur est autorisé à échanger tout ou partie de ses parts du fonds en parts d'une autre classe du fonds ou en parts d'autres compartiments de l'ombrelle. Les informations concernant les modalités d'exercice de ce droit figurent dans le prospectus (section 5).

Durée :

Le fonds a été créé pour une durée illimitée. GERIFONDS (Luxembourg) SA peut, à tout moment et sans délai, décider la dissolution et la liquidation du fonds.

Objectifs :

Le fonds reflète la politique de placement du groupe BCGE pour un profil de risque très défensif, base CHF, fondée sur une large diversification et une priorité donnée aux débiteurs de bonne qualité avec une maturité dans le court terme. Cette stratégie vise la réalisation d'un rendement régulier en CHF.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 SFDR en définissant pour la majeure partie des investissements l'importance des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces informations sont intégrées dans le processus d'investissement par le biais d'une approche d'orientation positive établie et suivie par le gestionnaire en investissements.

En règle générale, les actifs nets du fonds sont constitués essentiellement d'obligations en CHF (y compris au maximum 25% de convertibles) et/ou d'autres titres ou droits de créance en CHF de débiteurs privés ou de droit public du monde entier (y inclus les pays émergents) ayant une maturité dans le court terme.

Le fonds peut également investir jusqu'à 49% de ses actifs nets sous forme de liquidités et/ou d'autres placements monétaires.

Les investissements directs et/ou indirects dans des ABS (asset backed securities) et des MBS (mortgage backed securities) sont autorisés pour un maximum de 10% des actifs nets.

Les investissements dans les pays émergents sont limités à 49% au maximum des actifs nets.

Le fonds peut investir au maximum 10% de ses actifs nets en parts d'OPCVM/autres OPC.

Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés dans un but de couverture et/ou de bonne gestion de son portefeuille.

Le fonds est géré activement sans contrainte vis-à-vis d'un indice de référence.

La devise de référence du fonds est le franc suisse (CHF). Les placements peuvent être effectués dans d'autres monnaies que celle de la devise de référence.

L'investisseur peut demander la souscription, la conversion et le rachat de ses parts chaque jour ouvrable bancaire.

Les parts sont ouvertes aux investisseurs institutionnels ainsi qu'aux parts souscrites dans le cadre d'un mandat de gestion écrit exercé par la BCGE.

Il s'agit de parts de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Investisseurs de détail visés :

Le fonds s'adresse aux investisseurs qui privilégient la préservation du capital et la volatilité limitée.

Dépositaire :

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque plus faible

Risque plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que l'investisseur conserve le fonds 3 ans.

Le fonds est classé dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Le fonds investit dans des titres de créance d'émetteurs privés ou publics du monde entier, ce qui explique l'attribution de cette classe de risque.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le fonds enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité du fonds de payer l'investisseur.

Attention au risque de change. Les sommes qui seront versées à l'investisseur le seront dans une autre devise. Le rendement final dépendra donc du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

En outre, les risques suivants ne sont pas pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de liquidité
- Risque de contrepartie
- Risque opérationnel

Le fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement. Si le fonds n'est pas en mesure de payer les sommes dues à l'investisseur, ce dernier pourrait perdre l'intégralité de son investissement.

Scénarios de performance

Ce que l'investisseur obtiendra du fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du fonds, respectivement de l'indice de référence ou de l'indicateur de substitution approprié, au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 CHF			
Scénarios		Si l'investisseur sort après 1 an	Si l'investisseur sort après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. L'investisseur pourrait perdre tout ou une partie de son investissement.		
Tensions	Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts	9 280 CHF	9 380 CHF
	Rendement annuel moyen	-7.16%	-2.09%
Défavorable	Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts	9 500 CHF	9 410 CHF
	Rendement annuel moyen	-4.96%	-2.00%
Intermédiaire	Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts	9 680 CHF	9 610 CHF
	Rendement annuel moyen	-3.25%	-1.33%
Favorable	Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts	9 880 CHF	9 880 CHF
	Rendement annuel moyen	-1.22%	-0.41%

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement compris entre 31/03/2022 et 31/03/2025.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement compris entre 31/01/2016 et 31/01/2019.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement compris entre 31/08/2017 et 31/08/2022.

Le scénario de tensions montre ce que l'investisseur pourrait obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts liés au fonds lui-même mais pas nécessairement tous les coûts que l'investisseur paie à son conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la situation fiscale personnelle de l'investisseur, qui peut également avoir une incidence sur les montants qu'il recevra.

Que se passe-t-il si GERIFONDS (LUXEMBOURG) SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les pertes ne sont pas couvertes par le régime de garantie ou de compensation de l'investisseur. Pour protéger l'investisseur, les actifs du fonds sont détenus auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, laquelle agit en tant que banque dépositaire. Conformément aux exigences légales, les actifs du fonds sont ségrégués des autres actifs de la banque dépositaire, afin de limiter tous risques de défaut. En dehors des cas engageant la responsabilité de la banque dépositaire, tels que la négligence ou la faute intentionnelle, en cas de défaillance de la banque dépositaire, les investissements seront liquidés et les produits seront distribués aux investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vend le fonds à l'investisseur ou qui lui fournit des conseils à son sujet lui demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne informera l'investisseur au sujet de ces coûts et lui montrera l'incidence de ces coûts sur son investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur l'investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant investi et du temps pendant lequel le fonds est détenu. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Il est supposé :

- qu'au cours de la première année, l'investisseur récupérera le montant investi (rendement annuel de 0%)
- que pour les autres périodes de détention, le fonds évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- CHF 10'000 sont investis

Exemple d'investissement : 10 000 CHF	Si l'investisseur sort après 1 an	Si l'investisseur sort après 3 ans
Coûts totaux	354 CHF	464 CHF
Incidence des coûts annuels (*)	3.54%	1.55% chaque année

**Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement le rendement de l'investissement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si l'investisseur sort à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que le rendement annuel moyen de son investissement soit de 0.23% avant déduction des coûts et de -1.33% après déduction des coûts.*

Il se peut que les coûts soient partagés avec la personne qui vend le fonds à l'investisseur afin de couvrir les services qu'elle fournit. Cette personne informera l'investisseur du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si l'investisseur sort après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% maximum de la valeur de l'investissement à l'entrée.	300 CHF
Coûts de sortie	0.00% maximum de la valeur de l'investissement à la sortie.	0 CHF
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.36% de la valeur de l'investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	36 CHF
Coûts de transaction	0.18% de la valeur de l'investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque sont achetés et vendus les investissements sous-jacents au fonds. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	18 CHF
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission de performance n'est appliquée.	0 CHF

En cas d'échange de tout ou partie des parts du fonds en parts d'une autre classe du fonds ou en parts d'autres compartiments de l'ombrelle, des coûts peuvent être facturés à l'investisseur.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans.

Pendant cette période, l'investisseur peut demander le rachat de ses parts en tout temps et sans pénalité. Il peut aussi conserver son investissement plus longtemps. Les rachats sont possibles sur une base quotidienne, sous réserve d'éventuels coûts de sortie indiqués dans la section 'Que va me coûter cet investissement'. A certaines conditions, le rachat des parts peut être provisoirement et exceptionnellement suspendu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

L'investisseur qui souhaite formuler une réclamation concernant la personne qui lui a fourni des conseils au sujet du présent fonds ou qui le lui a vendu doit s'adresser directement à cette personne.

Toute réclamation concernant le présent fonds ou le comportement de son initiateur peut être adressée :

- par courriel à : info@gerifonds.lu

- par lettre à : GERIFONDS (Luxembourg) SA, 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

L'investisseur doit indiquer ses coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse électronique) et fournir une brève explication de sa réclamation. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet www.gerifonds.lu.

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performances passés sont publiés mensuellement dans un document disponible sous le lien suivant : maia.amfinesoft.com/histo_kid_scenario. Les performances passées du fonds sont également publiées dans un document disponible sous le lien suivant : maia.amfinesoft.com/kid_past_performance_bar_chart.

Le règlement de gestion et le prospectus du fonds ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont disponibles en français et sans frais au siège de GERIFONDS (Luxembourg) SA, 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ou sur son site internet www.gerifonds.lu.

Des informations supplémentaires, les éventuelles autres langues dans lesquelles les documents du fonds sont disponibles, ainsi que le dernier prix des parts et d'autres informations pratiques peuvent être obtenus auprès de GERIFONDS (Luxembourg) SA ou sur son site internet www.gerifonds.lu.